



CADRE D'EMPLOIS DES GARDES CHAMPÊTRES TERRITORIAUX

Date d'effet : 01.01.2020

GARDE CHAMPÊTRE CHEF PRINCIPAL **ÉCHELLE C3**

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Indices Bruts	380	393	412	430	448	460	478	499	525	548
Indices Majorés	350	358	368	380	393	403	415	430	450	466
Durée (en années)	1a	1a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	3a	

Tableau d'avancement (après avis de C.A.P.) :

Conditions :

Au moins un an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon **et** au moins cinq ans de services effectifs dans le grade de garde champêtre chef ou dans un grade situé en échelle C2 ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

GARDE CHAMPÊTRE CHEF **ÉCHELLE C2**

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Indices Bruts	353	354	358	362	374	381	403	430	444	459	471	483
Indices Majorés	329	330	333	336	345	351	364	380	390	402	411	418
Durée (en années)	1a	2a	2a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	4a	

Recrutement par concours

RÉFÉRENCES

- Décret n° 94-731 du 24 août 1994 portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres.
- Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.
- Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.
- Décret n° 97-702 du 31 mai 1997 modifié relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des gardes champêtres

RECRUTEMENT

- Le grade de garde champêtre chef est accessible par concours.
- Le grade de garde champêtre chef principal est accessible par avancement de grade.

FONCTIONS

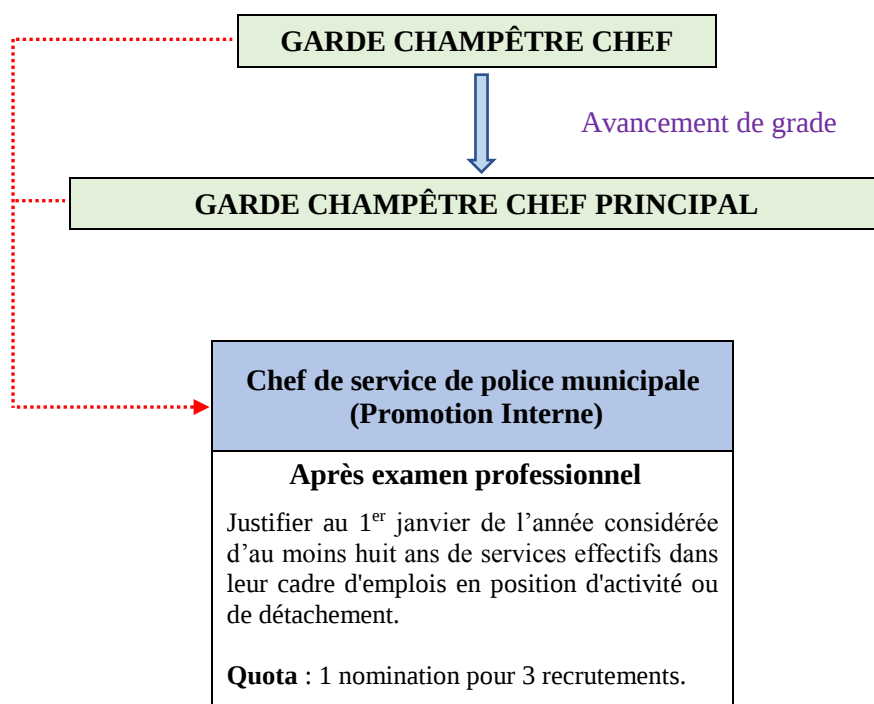
- Les membres du cadre d'emplois exercent dans les communes.
- Les gardes champêtres assurent les missions qui leur sont spécialement confiées par les lois et les règlements en matière de police rurale.
- Ils exécutent les directives que leur donne le maire dans l'exercice de ses pouvoirs de police.

FORMATIONS OBLIGATOIRES DÈS LA NOMINATION

Liste d'aptitude après concours :

- La nomination n'est parfaite qu'après agrément par le procureur de la République.
- Le stage débute par une période obligatoire de formation de trois mois, organisé par le Centre national de la fonction publique territoriale (C.N.F.P.T.), dont le contenu est fixé par décret. Les stagiaires ne peuvent exercer les fonctions afférentes à leur grade s'ils n'ont pas suivi cette période de formation obligatoire.

POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE



L'inscription sur les listes d'aptitude au titre de la Promotion Interne s'effectue **après** avis de la Commission Administrative Paritaire réunie à cette occasion en session spéciale.



Par ailleurs, l'inscription sur les listes d'aptitude ne peut intervenir qu'au vu des attestations établies par le **Centre national de la fonction publique territoriale** (C.N.F.P.T.) précisant que l'agent a accompli, dans son cadre d'emplois ou emploi d'origine, la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation pour les périodes révolues.